



LUNDI 16 JUIN 2025

Comité Social Territorial de la DEVE

16 juin 2025

Déclaration d'ouverture

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Le Comité Social Territorial (CST) de juin est toujours consacré au bilan social de la **DEVE**. La nouvelle version proposée par l'administration est toujours de plus en plus complète et détaillée. Cela permet aux organisations syndicales d'avoir une image précise de la situation de la **DEVE**.

La **CFTC** salue tous les services qui, par les données transmises, ont permis au Service des Ressources Humaines (SRH) de nous fournir un document complet et bien amendé par rapport aux années antérieures.

Les différentes actions menées par le SRH et par la Direction des Ressources Humaines (DRH) ont réduit le nombre de postes vacants (7,7% en 2023 contre 9,2% en 2022). Le nombre d'agents est passé de 2967 en 2022 à 3023 en 2023 et à 3110 en 2024. La situation s'améliore mais n'est pas satisfaisante, surtout pour les agents du Service d'Exploitation des Jardins (SEJ). Par ailleurs, parmi les agents recrutés, beaucoup n'ont pas toutes les connaissances végétales et professionnelles nécessaires, ce qui implique une grande disponibilité des jardiniers pour accompagner et former ces nouvelles recrues. La CFTC a été sollicité par des ATP au bord du burnout à devoir encadrer des recrues difficilement intégrables dans les équipes.

Dans la filière technique le nombre de femmes a augmenté de 10% en 2 ans (244 en 2022 – 267 en 2023 et 269 en 2024).

Le métier le plus en tension reste celui des arboristes élagueurs avec 36% de postes vacants contre 39% en 2023.

Le nombre d'accidents reste stable avec 293 accidents en 2024 pour 300 en 2023 et 291 en 2022).

Du retour de la SCOP 102 agressions ont été notées en 2024. Cela ne représente certainement pas la réalité.

Par ailleurs, la **CFTC** tient à remercier les 26 agents de la **DEVE** qui ont fait un don de jours pour aider les agents en grande difficulté et pour les aidants. Cela représente 170 jours en 2024 contre 376 en 2023. Cette baisse s'explique en partie par la monétisation de 10 jours supplémentaires de congés et l'augmentation du plafond du CET.

Encore merci à eux.

La **CFTC** vous remercie de l'attention accordée à cette déclaration.

